

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS
DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023**

Décision:

Le Conseil communal décide :

Concernant l'arrêté d'imposition 2024

- 1) De fixer, pour l'année 2024, le taux d'imposition à 74% pour le chiffre 1 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés
- 2) D'adopter cet arrêté d'imposition pour l'année 2024 seulement

Concernant la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 15'000.- pour la réparation du collecteur du Laviaux.
- 2) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 40'000.- pour les travaux de sécurisation de la salle de gymnastique de la Salle Davel.
- 3) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- pour les entretiens complémentaires réalisés au Château.
- 4) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- par STEP, soit Fr. 40'000.- au total, pour les réparations prévues sur nos deux stations d'épuration.

Ainsi délibéré en séance du lundi 9 octobre 2023

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



A blue ink signature of Alexandra Piot-Venizelos, consisting of the letters 'A. Piot' in a stylized, cursive font.

Stéphane Ayer

Alexandra Piot-Venizelos